

**Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région**

Madame Corinne CAHEN
Ministre de la Famille et de l'Intégration
Luxembourg
jacques.brosius@integration.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2020

Par courriel

Objet : Votre demande de consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Votre référence : 2020/5519

Madame la Ministre CAHEN,

Nous vous remercions vivement de votre courrier du 26 octobre 2020 associant le CESGR à la consultation, ce que nous apprécions grandement.

Par ailleurs, nous souhaiterions que les autres États-membres de l'UE intégrés dans la Grande Région reconnaissent également l'importance des aspects transfrontaliers dans leur législation nationale.

Dans le cadre de ses missions, le CESGR a tiré des enseignements susceptibles de contribuer à améliorer l'intégration des personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg. Il s'agit pour l'essentiel d'aspects touchant au marché du travail et au secteur de la santé.

Secrétariat conjoint du CESGR
11, boulevard J.F. Kennedy / L-4170 Esch-sur-Alzette
+352 247-80116

Courriel : cesgr@cesgr.etat.lu

Compte tenu de ces orientations, nous vous communiquons les extraits des recommandations que nous avons adressées au Sommet, portant sur les thématiques et les préoccupations transfrontalières abordées au sein de nos Groupes de Travail.

En raison des liens particulièrement étroits entre le marché du travail luxembourgeois et celui des pays voisins, les aspects transfrontaliers nous semblent essentiels pour répondre aux questions soulevées dans le cadre de la consultation.

Renforcer l'attention sur ces éléments, ainsi que dans le cadre de la coopération du Sommet, stimulerait davantage encore l'intégration croissante.

Compte tenu de notre démarche bénévole et au vu de la phase finale d'une présidence sarroise relativement perturbée par les circonstances épidémiques, il ne nous est malheureusement pas possible de vous fournir des éléments de réponse plus élaborés. Nous espérons toutefois que notre apport vous sera utile à définir des approches d'optimisation d'une intégration plus poussée au sein de la Grande Région. Nous sommes par ailleurs à votre disposition pour une explicitation approfondie de nos éléments de réponse.

GT4 « Santé » du CESGR :

Le Grand-Duché de Luxembourg occupe une position centrale dans la Grande Région sur le plan économique et social. Dans le domaine de la santé, il peut également jouer un rôle essentiel pour renforcer les liens d'intégration entre les différentes composantes régionales de la Grande Région. Ainsi, son système de santé est soutenu par la contribution de nombreux professionnels de santé originaires des territoires frontaliers voisins. La crise pandémique a montré combien les systèmes de santé étaient fragiles et combien il était nécessaire de les combiner. Le Grand-Duché a également fait preuve de solidarité en accueillant et en soignant dans ses hôpitaux des patients français du Grand Est atteints de Covid 19, tout comme l'ont fait la Sarre et la Rhénanie-Palatinat à plus grande échelle.

Compte tenu de la nécessité objective de coopérer entre les systèmes de santé des pays voisins, comme recommandé par l'UE (Traité de Lisbonne, article 168-2 et directive 2011/24 article 10 paragraphe 3) pour améliorer l'état de santé des populations frontalières et l'accès aux soins dans les espaces frontaliers, le Grand-Duché pourrait s'inscrire dans la mise en œuvre des actions du projet Interreg V GR COSAN soutenu et encouragé par le CESGR, à savoir la création d'un observatoire de la santé en Grande Région et la mise en place de « territoires de santé transfrontaliers » (du type ZOAST franco-belge) ainsi que le développement d'une coopération en matière d'azide médicale urgente (SMUR terrestre et hélicoptère).

Par ailleurs, le CESGR serait très reconnaissant au Grand-Duché de participer à la mise en œuvre progressive de la motion déposée en matière d'accès aux soins dans la Grande Région permettant de créer un modèle de mobilité des patients dans l'UE (cf. **document en annexe**).

GT2 « Marché du travail » du CESGR :

On citera notamment les recommandations ci-dessous adressées au Sommet et/ou au Luxembourg :

- Le CESGR recommande de prendre à court terme des précautions pour une meilleure coordination frontalière afin de maintenir la libre circulation des travailleurs frontaliers et des marchandises et services, même dans des situations exceptionnelles comme la crise de coronavirus.
- Le CESGR recommande d'examiner activement les possibilités qu'offre la numérisation croissante pour le développement du travail à domicile/télétravail dans la Grande Région.
- Le CESGR recommande de poursuivre le développement des réglementations pratiques relatives au détachement de travailleurs dans le cadre du « petit trafic transfrontalier », en étroite concertation avec les acteurs économiques et sociaux, pour résoudre les problèmes. Le CESGR propose sa coopération active pour assurer à la fois les mesures de protection nécessaires et leur praticabilité.
- Le CESGR recommande de mettre fin à l'incertitude actuelle au niveau du « certificat de détachement A1 », causée par les interprétations nationales divergentes des normes juridiques européennes contraignantes et d'assurer une mise en œuvre pratique et un suivi adapté au quotidien des activités économiques transfrontalières dans la Grande Région.
- Le CESGR recommande de mettre effectivement en œuvre l'accord-cadre au regard des défis actuels, à savoir
 1. d'appliquer davantage les approches existantes
 2. d'améliorer la transparence - de mettre en place le « portail des citoyens 2.0 » interactif
 3. de renforcer la coopération entre les réseaux existants.

Ces recommandations comportent des champs d'action concrets présentés plus en détail dans le rapport final du CESGR qui est sur le point d'être achevé.

Madame la Ministre, les progrès réalisés dans l'intégration des marchés du travail, des marchandises et des services et au niveau de la cohésion sociale dans la Grande Région ressortent clairement de notre thème spécial « 25 ans de la Grande Région » édité dans le 8^e « Rapport sur la situation économique et sociale dans la Grande Région » qui sera publié sous peu. Nous vous en enverrons volontiers un exemplaire et nous vous donnerons également accès à sa version électronique.

Nous vous remercions vivement de nous avoir donné l'occasion de faire part de la position du CESGR dans le cadre de votre consultation.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre CAHEN, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Groll', with a stylized flourish at the end.

Oliver GROLL

Président du CESGR 2019/2020